

Publication immédiate

## Le Forum de la population : une voix privilégiée pour les citoyens de l'Estrie!

Sherbrooke, le mardi 9 mars 2010 – L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie invite les citoyennes et les citoyens de la région à soumettre leur candidature pour participer à son Forum de la population, une instance consultative de son conseil d'administration.

Le Forum de la population se compose de 15 citoyennes et citoyens de la région de l'Estrie qui, à travers des échanges stimulants, sont appelés à influencer l'Agence quant aux moyens à mettre en place pour améliorer la satisfaction des usagers à l'égard des services de santé et des services sociaux disponibles et pour mieux répondre aux besoins en matière d'organisation de services.

### Qui peut faire partie du Forum ?

Pour être admissible, une personne doit :

- ✎ résider au Québec;
- ✎ être majeure (18 ans et plus);
- ✎ ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Ne devrait pas être désignée au Forum de la population :

- ✎ une personne à l'emploi du ministère de la Santé et des Services sociaux, d'une agence, d'un établissement de santé ou de services sociaux, de la Régie de l'assurance maladie du Québec ou qui reçoit une rémunération de cette dernière;
- ✎ une personne ayant conclu un contrat de services, à titre de sage-femme, en vertu de l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- ✎ une personne à l'emploi d'un organisme communautaire au sens de la Loi.

**Comment fonctionne le Forum ?**

Le Forum se réunit cinq fois par année, pendant environ trois heures, lors de rencontres privées, à l'exception de deux rencontres se tenant en assemblée publique avec le conseil d'administration de l'Agence. La durée du mandat des personnes désignées pour composer le Forum de la population est de trois ans.

Le Forum de la population centre ses travaux sur les objets prioritaires convenus avec le conseil d'administration de l'Agence, dont voici quelques exemples :

- ☞ Comité de pilotage de la démarche de planification stratégique pluriannuelle
- ☞ Plan gouvernemental en santé
- ☞ Promotion des droits des usagers
- ☞ Comité régional sur la reconnaissance des organismes communautaires
- ☞ Plan régional de santé publique
- ☞ Capsules d'information à l'intention de la population

Pour plus d'information ou pour poser sa candidature, la population est invitée à consulter le [www.santeestrie.qc.ca](http://www.santeestrie.qc.ca) ou à contacter M<sup>me</sup> Annie Corriveau-Raymond au 819 829-3400, poste 42151.

Source : Fannie Pilon-Millette  
Service de la performance, de la qualité et des communications  
819 829-3400 poste 42170  
[fpilonmillette.agence05@ssss.gouv.qc.ca](mailto:fpilonmillette.agence05@ssss.gouv.qc.ca)